



Arrêt de la commercialisation des détecteurs ioniques.

La réglementation prévoit l'arrêt prochain de la commercialisation des détecteurs ioniques et le retrait des installations des détecteurs en place selon les échéances ci-dessous.

- Juillet 2007 : arrêt de la commercialisation des détecteurs ioniques pour les installations neuves. Il reste possible de commercialiser des détecteurs ioniques pour les extensions ou la maintenance des installations existantes.
- Juillet 2009 : arrêt total de la commercialisation de nouveaux détecteurs ioniques.
- Décembre 2017 : toutes les installations utilisant des détecteurs ioniques devront avoir été démantelées.

Ceci signifie, pour les installations de détection incendie des navires, un remplacement des détecteurs ioniques par des produits équivalents, en l'occurrence des détecteurs optiques de fumée.

Marinelec Technologies a décidé d'anticiper la démarche et ne commercialise plus de détecteurs ioniques qui devront être remplacés dans un avenir proche.

Les détecteurs ioniques devront faire l'objet d'une destruction. Cette opération a un coût qui est variable selon les fabricants de détecteurs.

L'arrêt total de la commercialisation des détecteurs ioniques, même si la réglementation l'autorise encore jusqu'à juillet 2009 pour certaines situations, a pour but d'éviter des coûts de destruction.

Marinelec Technologies vous proposera donc, pour des équipements neufs et pour remplacer des détecteurs ioniques existants, des détecteurs optiques de fumée qui présentent des caractéristiques équivalentes et qui possèdent les approbations demandées pour des applications marines (approbations MMF et des Sociétés de Classification).

Quimper le 30 mars 2007

Pascal CITEAU



12 Rue Alfred Le Bars 29000 QUIMPER

Tél. (33)02.98.52.16.44 . Fax. (33)02.98.64.74.05 . E.mail marinelec@marinelec.com

Fournisseur des Chantiers Navals, de la Marine Nationale, des Douanes, des Motoristes et de l'Industrie